

Évaluation et recommandations

Avec le rebond de l'activité, le marché du travail est resté tendu...

L'économie norvégienne a rebondi après une brève et légère pause de la croissance qui a pris fin au milieu de 1999, essentiellement à la faveur d'un assouplissement de la politique monétaire et d'une forte progression de la demande externe. La croissance du produit intérieur brut (PIB) continental (hors transports maritimes et extraction pétrolière) est revenue de $\frac{3}{4}$ pour cent en 1999 à un taux estimé à $2\frac{1}{4}$ pour cent en 2000. Si la croissance est restée bien en deçà des performances remarquables de 1994-98, en grande partie parce que l'investissement dans le secteur pétrolier offshore a continué de se contracter fortement, il subsiste des contraintes de capacité. Le rebond de l'activité a maintenu les tensions sur le marché du travail, les offres d'emploi atteignant un niveau élevé tandis que le taux de chômage, à 3.4 pour cent, est resté très bas. En conséquence, les salaires ont augmenté plus rapidement que dans la zone euro, accentuant la poussée des coûts induite par la flambée des prix du pétrole, et l'inflation s'est accélérée pour passer de 2.3 pour cent en 1999 à 3.1 pour cent en 2000. La Banque centrale a réagi sans tarder à cette montée des prix en relevant son principal taux créditeur.

... tandis que le niveau élevé des prix du pétrole a entraîné d'importants gains exceptionnels

Second exportateur net mondial de pétrole, la Norvège a énormément profité de la vive hausse des prix pétroliers depuis le début de 1999. L'amélioration prononcée des termes de l'échange s'est soldée par un accroissement du revenu national estimé à 17 pour cent en 2000 et par des taux à deux chiffres pour les excédents de la balance courante et des administrations publiques en pourcentage du PIB. Parallèlement, pour les autorités la mise en œuvre d'une politique macroéconomique saine est devenue une tâche plus complexe, du fait surtout que des pressions croissantes

s'exercent pour qu'une plus grande partie de la richesse pétrolière soit dépensée dès maintenant.

Un léger ralentissement est attendu

La croissance du PIB continental devrait se ralentir quelque peu pour revenir à un peu moins de 2 pour cent en 2001 et 2002, sous l'effet du durcissement monétaire récent, de l'essoufflement des échanges mondiaux et du retour à un niveau normal de production d'électricité, qui ne seront que partiellement compensés par une évolution moins négative de l'investissement dans le secteur pétrolier. Toutefois, l'écart de production restera vraisemblablement positif et le marché du travail sera toujours tendu. En conséquence, la hausse des coûts de main-d'œuvre demeurera forte et l'inflation sous-jacente (hors secteur de l'énergie) pourrait s'orienter à la hausse. Les risques entourant les perspectives de la croissance et de l'inflation apparaissent plus équilibrés eu égard à la faiblesse de l'activité ces derniers mois. La demande bénéficiera d'un coup de fouet si les tensions sur le marché du travail induisent des hausses de salaire plus fortes que prévu en 2002, à l'expiration des accords biennaux actuels. Le niveau élevé des prix du pétrole peut aussi se traduire par des investissements pétroliers plus vigoureux que prévu. De plus, un dérapage des dépenses publiques, tel qu'il s'en est produit ces dernières années, est également susceptible d'alimenter la demande intérieure. D'un autre côté, la mollesse de la demande au second semestre 2000 indique peut-être que les taux d'intérêt exercent une influence plus forte que dans le passé sur la consommation privée.

Le cadre de la politique économique a été mis à l'épreuve

Le cadre actuel de la politique économique, à savoir l'*Alternative de solidarité*, repose sur trois piliers : i) la politique monétaire, qui vise à maintenir un taux de change stable vis-à-vis des monnaies européennes (et vis-à-vis de l'euro depuis 1999) ; ii) la politique budgétaire, qui vise à stabiliser l'économie, les excédents budgétaires engendrés par les recettes pétrolières de l'État étant réinvestis en actifs financiers à l'étranger ; et iii) la politique des revenus, c'est-à-dire la coopération entre le gouvernement et les partenaires sociaux, qui vise à mettre en place des accords salariaux modérés pour instaurer le plein emploi et empêcher une érosion du secteur exposé traditionnel. La politique monétaire

est le pilier qui a le plus évolué, ce qui devrait éviter une orientation monétaire procyclique comme il s'en est produit parfois dans le passé. En revanche, influencées par la montée des tensions sur le marché du travail et par l'abondance des recettes pétrolières, ni la politique budgétaire ni la politique des revenus n'ont pleinement atteint leurs objectifs, alourdissant ainsi la charge qui s'exerce sur la politique monétaire.

Les autorités monétaires ont durci rapidement leur politique pour parer aux risques de surchauffe...

Depuis le début de 1999, les procédures opérationnelles de la politique monétaire ont évolué et les autorités monétaires soulignent désormais que pour assurer la stabilité du taux de change vis-à-vis de l'euro il est impératif de ramener la hausse des prix et des coûts au niveau de l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne (BCE). Aussi, lorsque les pressions inflationnistes se sont accentuées en 2000 la Norges Bank a relevé sans tarder le principal taux créditeur de 1½ point de pourcentage pour le porter à 7 pour cent. Cette mesure a certainement renforcé la crédibilité de la nouvelle stratégie et empêché les déséquilibres de prendre de l'ampleur. Si, comme on le prévoit, la demande se ralentit et que les pressions inflationnistes s'atténuent, la politique monétaire pourrait être quelque peu assouplie durant la période examinée. En revanche, si les risques d'un dépassement des prévisions se concrétisent, les autorités monétaires devront sans doute resserrer à nouveau leur politique.

... tandis que la politique budgétaire est restée neutre, ce qui conduit à s'interroger sur le dosage des politiques

Étant donné les possibilités limitées d'ajuster le budget en cours d'exercice pour neutraliser les variations imprévues de la demande, la politique budgétaire ne permet pas une gestion très souple de la demande. On peut donc juger approprié que ce soit la politique monétaire, et non la politique budgétaire, qui ait réagi aux signes de surchauffe en 2000. Toutefois, les autorités budgétaires auraient dû durcir l'orientation de leur politique pour 2001 afin d'alléger la charge s'exerçant sur la politique monétaire et d'instaurer ainsi un dosage plus équilibré des politiques. Or elles ont décidé de maintenir une orientation neutre, de sorte qu'en 2001 la politique budgétaire ne freinera ni ne stimulera l'économie. Le dosage actuel caractérisé par une orientation budgétaire neutre et une politique monétaire restrictive fait

que les taux d'intérêt sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être autrement, ce qui pourrait engendrer des pressions à la hausse sur le taux de change et cela risquerait d'induire un effet d'éviction sur le secteur exposé. Un tel effet d'éviction pourrait aussi avoir lieu si une expansion continue des dépenses publiques, qui semblerait possible étant donné la richesse pétrolière de la Norvège et les avoirs accumulés dans le Fonds pétrolier, venait ponctionner les ressources de main-d'œuvre au détriment du secteur privé.

Une montée de la pression fiscale peut avoir des effets négatifs sur la croissance économique potentielle

Pour faire face à la hausse des dépenses publiques et maintenir une orientation budgétaire neutre, en 2001 les autorités augmenteront les impôts dans une proportion encore plus élevée que l'année précédente. Cette évolution contraste fortement avec la tendance observée dans d'autres pays européens. Le nouvel impôt sur les dividendes a alourdi la fiscalité des revenus du capital, tandis que le taux de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) a augmenté de 1 point pour atteindre 24 pour cent, ce relèvement n'étant que partiellement compensé par la réduction de moitié de la TVA sur les produits alimentaires. La hausse de la pression fiscale aura probablement un impact négatif sur la production potentielle. Dans ce contexte, l'absence d'un cadre budgétaire à moyen terme clair comparable aux Programmes de stabilité des pays de la zone euro constitue un indéniable handicap. Un tel programme servirait de point d'ancrage aux délibérations budgétaires et contribuerait à maîtriser la hausse des dépenses publiques et des impôts. Il mettrait aussi en lumière les conséquences à long terme de la politique budgétaire dans certains domaines, notamment en ce qui concerne la répartition des ressources réelles entre le secteur public et le secteur privé.

La modernisation du secteur public doit être poursuivie sans relâche

Le gouvernement a souligné récemment la nécessité d'améliorer l'efficacité du secteur public. Il est indispensable de prendre sans tarder des mesures concrètes pour atteindre cet objectif. Sinon, l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre au cours de la prochaine décennie sera absorbé en quasi-totalité par le secteur public, les dépenses publiques augmenteront considérablement et le secteur exportateur s'en trouvera inévitablement comprimé. Il existe d'amples possibilités de développer la sous-traitance des

services auxiliaires, en particulier parmi les administrations locales. Plus fondamentalement, la fourniture collective de biens n'implique pas nécessairement une production par le secteur public, et le transfert de la production au secteur privé permettrait sans doute de réaliser des gains d'efficacité.

La politique des revenus n'assure pas une croissance modérée des salaires

La politique des revenus, troisième pilier du cadre de la politique macroéconomique, a donné des résultats mitigés. Le système de négociations salariales assez centralisé a probablement contribué à modérer la croissance des salaires, en particulier dans la première moitié des années 90, lorsque le chômage était encore élevé au regard du taux moyen de la Norvège. Toutefois, il n'a pas empêché une hausse excessive des rémunérations en 1998, même s'il a contribué à éviter qu'une spirale salaires-prix ne s'enclenche par la suite. Depuis 1995, les coûts de main-d'œuvre augmentent régulièrement à un rythme plus soutenu en Norvège que chez ses partenaires commerciaux, d'où une érosion de la compétitivité. De surcroît, le système fortement centralisé de négociations salariales a réduit la flexibilité au niveau microéconomique, surtout dans le secteur public, et a induit des concessions sur le plan des politiques, notamment le régime de retraite anticipée, avec des conséquences à long terme manifestement négatives.

Une plus grande latitude pour des négociations salariales locales serait souhaitable

Début 2002, à l'expiration des accords salariaux actuels, la politique des revenus sera confrontée à une autre épreuve cruciale. Sur un marché du travail tendu, les augmentations de salaire risquent d'être plus élevées que chez les partenaires commerciaux, ce pour la huitième année consécutive. De fortes majorations de salaire exigeraient un durcissement de l'orientation macroéconomique et pourraient compromettre la crédibilité du cadre actuel de politique économique. En 2000, une commission gouvernementale a estimé que celui-ci a contribué au développement économique sain et équilibré, et surtout à la situation favorable du marché du travail, mais en même temps elle a reconnu sans détours que le système actuel de négociations salariales centralisées présente certaines faiblesses. Sa recommandation tendant à élargir les possibilités de négociation à l'échelon local au sein du cadre centralisé devrait être suivie d'effet car la détermination des salaires deviendrait ainsi plus flexible, en

particulier dans le secteur public. En outre, on devrait sérieusement envisager d'assouplir les règles strictes applicables aux contrats de travail et aux heures supplémentaires. Toutefois, il reste à voir si la mise en œuvre de ces recommandations permettrait à la politique des revenus de mieux réaliser son objectif de modération de la croissance des salaires qu'elle ne l'a fait ces dernières années, et si l'on pourrait aussi réduire sensiblement les coûts du système centralisé.

***Il faut s'employer
à réduire
la fréquence
des congés
de maladie***

En dépit de la vive hausse des salaires ces dernières années, la performance de la Norvège sur le front de l'emploi est remarquable à plusieurs égards : son taux d'emploi est l'un des plus élevés de la zone de l'OCDE, et son taux de chômage se situe parmi les plus bas. Des mesures s'imposent pour inverser certaines tendances préoccupantes, notamment la progression rapide des retraites anticipées, des congés de maladie et des pensions d'invalidité. Il faut éviter toute baisse du taux d'activité, étant donné que les pénuries sur le marché du travail sont déjà considérables et qu'il serait alors plus difficile de faire face au vieillissement de la population dans les prochaines décennies. S'agissant des congés de maladie, on devrait mettre en œuvre rapidement les propositions récentes formulées par une commission officielle pour combattre la forte hausse de l'absentéisme. La commission a proposé que les employeurs financent 20 pour cent des indemnités de maladie dès le 16^{ème} jour d'absence et que le montant de ces indemnités soit ramené de 100 à 80 pour cent des gains durant les 16 premiers jours de congé de maladie. Même ainsi, les prestations de maladie resteront généreuses par rapport aux autres pays, aussi convient-il de compléter ces mesures par un suivi plus strict des personnes en congé de maladie.

***Il faut réduire
encore
la présence
de l'État dans
le secteur des télé-
communications***

Pour favoriser une croissance robuste et non inflationniste dans le long terme, il faut réformer non seulement le marché du travail mais aussi les marchés de produits. Ces derniers se caractérisent encore par une forte participation de l'État et par un soutien public élevé, surtout en faveur de l'agriculture. Durant les années 90 la déréglementation a été pratiquée pour améliorer la concurrence, mais jusqu'ici on

n'a guère mis l'accent sur la privatisation des entreprises publiques. La privatisation partielle de l'opérateur public de télécommunications à la fin de 2000 est donc une décision très opportune susceptible de renforcer encore la concurrence et l'efficacité. Cependant, les autorités entendent conserver à long terme une participation de 51 pour cent, alors que beaucoup d'autres pays ont opté pour une privatisation totale. L'État devrait se désengager davantage. Il sera impératif de soumettre l'opérateur historique à un contrôle réglementaire rigoureux pour éviter que celui-ci n'abuse de sa position dominante sur le marché.

La concurrence dans le secteur de l'énergie devrait être intensifiée

La Norvège tirerait également profit d'une plus grande intensification de la concurrence dans le secteur de l'électricité. Un dégroupage plus marqué des activités de production et de distribution des compagnies d'électricité contrôlées par les collectivités locales renforcerait la concurrence et l'efficacité. Au demeurant, il y a lieu de remettre en cause le contrôle de ces entreprises par les municipalités, qui ne sont sans doute pas dotées des compétences professionnelles requises sur un marché de l'électricité de plus en plus complexe et élaboré. S'agissant du secteur pétrolier, on ne peut que saluer la décision récente d'autoriser l'arrivée de nouveaux acteurs sur le segment de la prospection mais il faut aller plus loin, comme le propose le gouvernement, en privatisant la compagnie pétrolière d'État de manière à améliorer l'efficacité. Sans nier les difficultés qui se posent pour conserver à l'État le contrôle effectif de la rente de ressource, il convient de saluer également la proposition du gouvernement de réduire quelque peu l'intervention de la puissance publique par le biais du *Fonds des intérêts financiers directs de l'État*.

La réforme structurelle devrait aussi viser à réduire les subventions dans le secteur agricole

Du fait de l'intégration à l'Espace économique européen (EEE), les réformes structurelles ont été particulièrement rapides et profondes dans les secteurs bénéficiant du programme de libéralisation de l'Union européenne (UE). Il en sera de même à l'avenir. Le gouvernement devrait donc accorder une grande attention aux secteurs qui ne sont pas influencés directement par l'accord de l'EEE, et plus spécialement à l'agriculture. Il faut réduire le soutien au secteur agricole, qui est l'un des plus élevés de la zone de l'OCDE,

et réaliser les objectifs de politique régionale par d'autres moyens. Plus précisément, le soutien à l'agriculture doit être davantage découplé de la production et mieux ciblé de manière à atténuer les coûts élevés qui en résultent pour les consommateurs et les contribuables. Dans ce contexte, si la réduction de la TVA sur les produits alimentaires en 2001 est susceptible de limiter légèrement l'évasion fiscale par le biais des achats frontaliers, elle pourrait en fait alourdir la charge globale que la protection du secteur agricole représente pour le reste de l'économie.

Des économies d'échelle inexploitées subsistent peut-être dans le secteur financier

En ce qui concerne la réforme structurelle des marchés de capitaux, les autorités norvégiennes ont récemment vendu leur participation d'un tiers dans la seconde banque du pays. En outre, la décision a été prise de réduire la participation de l'État dans la première banque norvégienne, mais pour la ramener simplement de 60 pour cent à un tiers. A cet égard, il convient de noter que des économies d'échelle et de gamme peuvent exister dans le secteur bancaire et que la tendance internationale est à un accroissement de la taille des établissements, alors que les banques norvégiennes sont de dimension réduite, même dans un contexte régional. Cependant, une concentration plus poussée autour de cette banque partiellement contrôlée par l'État peut nuire à la concurrence dans certains services de banque et d'assurance.

Les paiements de retraite augmenteront fortement à l'avenir

Le chapitre spécial de cette *Étude* analyse l'impact du vieillissement sur l'économie norvégienne et les réformes possibles. Comme la plupart des pays de l'OCDE, la Norvège connaîtra un net vieillissement démographique. Elle part toutefois d'une position enviable. Le taux d'emploi des personnes âgées est parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE, les dépenses au titre des pensions sont aujourd'hui relativement basses et d'importants actifs financiers ont été accumulés dans le Fonds pétrolier de l'État. Cependant, en l'absence de réformes, et du fait de la venue à maturité du système de retraite, le vieillissement démographique, même s'il est un peu moins rapide, entraînera une augmentation des dépenses plus forte que dans la plupart des autres pays de l'OCDE au cours des cinquante prochaines années.

Une réforme des systèmes de préretraite s'impose

L'un des problèmes majeurs de la décennie écoulée a été la baisse du taux effectif de l'âge de départ à la retraite. Celle-ci a été favorisée par la mise en œuvre du programme de retraite anticipée (AFP), qui offre des prestations relativement généreuses et encourage fortement la cessation d'activité avant 67 ans. Et comme les individus peuvent accumuler des droits à pension de vieillesse tout en percevant les prestations AFP, ce dispositif érode la base d'imposition alors que les dépenses au titre des pensions de vieillesse restent inchangées. Il convient d'abolir ce système et de le remplacer par un régime de retraite flexible, où les prestations seraient soumises à un ajustement actuariel. Enfin, il serait indiqué de modifier le code fiscal de manière à supprimer les incitations au départ prématuré. Des mesures s'imposent également pour maîtriser les entrées dans les programmes de pension d'invalidité. Le mécanisme de filtrage se trouverait amélioré si l'on adoptait la proposition récente d'une commission officielle d'instituer des pensions d'invalidité temporaires, qui seraient automatiquement réexaminées au bout de deux ans. Entre-temps, le programme de réexamen des droits à pension d'invalidité, qui sera appliqué en 2001, représente un pas dans la bonne direction.

Le système public de pension de vieillesse devra sans doute devenir moins généreux

Le présent système public de pensions de vieillesse appelle aussi des réformes. On pourrait atténuer la pression future des dépenses en indexant partiellement les pensions sur les prix et non plus sur les seuls salaires, comme l'ont déjà fait de nombreux pays de l'OCDE, et en calculant les droits à pension sur l'ensemble de la carrière professionnelle et non sur les vingt meilleures années. Le fait que tous les individus ne soient pas couverts par des régimes professionnels rend le système inéquitable, même si la législation récente sur les régimes professionnels du secteur privé est susceptible d'élargir leur couverture. Les autorités devraient examiner dans quelle mesure il serait souhaitable de fusionner les deux types de régimes de retraite liés aux gains (régime de pension complémentaire au sein du *Système national d'assurance* public et régimes professionnels) pour assurer une couverture intégrale de la population retraitée et simplifier le système de retraite. Toutefois, cette opération de fusion devrait être soigneusement conçue pour éviter une forte hausse des dépenses de retraite globales.

Il faut envisager de recourir au Fonds pétrolier pour mettre en place un système par capitalisation

L'utilisation du Fonds pétrolier de l'État pour le financement des pensions demande à être évaluée. Le Fonds n'est pas doté de ressources suffisantes pour couvrir tous les engagements de retraite. Toutefois, une solution consisterait à affecter une partie des ressources du Fonds aux nouveaux droits à pension. Cette mesure faciliterait les réformes du système actuel de retraite et aiderait à maîtriser les pressions à la hausse sur les autres dépenses publiques à l'avenir. En revanche, cette affectation des ressources exclurait d'autres utilisations des actifs accumulés dans le Fonds et risquerait de figer les droits à prestations sociales. Des options plus radicales sont à envisager pour redéfinir la composante du système liée aux gains. La première consisterait à adopter un régime à cotisations définies « fictives », comme l'ont fait la Suède et l'Italie. Dans le cadre de ce système, les individus accumulent des « cotisations » dans des comptes fictifs au cours de leur vie active et perçoivent ensuite une « rente » calculée en fonction du montant cumulé des cotisations au moment de la retraite. Le Fonds pétrolier pourrait servir à préfinancer ce système. La seconde option consisterait à créer un système obligatoire hors du secteur public, avec des comptes individuels. Les ressources du Fonds pétrolier pourraient alors être ventilées sur les comptes individuels en fonction des gains au cours de la vie active. Suivant cette approche, l'épargne réalisée par le biais des comptes individuels remplacerait l'imposition au titre du système par répartition, ce qui pourrait bien renforcer les incitations à travailler, épargner et investir.

Des mesures s'imposent pour modérer la hausse rapide des dépenses de santé

La charge financière inhérente aux systèmes de santé et de soins aux personnes âgées pourrait s'alourdir rapidement dans les prochaines décennies, étant donné le profil d'utilisation actuel – caractérisé par une forte consommation de certains services à coûts élevés – et le bas niveau des redevances d'utilisation acquittées par les bénéficiaires. Il semble possible de contenir quelque peu la montée des dépenses de santé induites par le vieillissement en améliorant l'efficacité du système, notamment par une meilleure répartition de l'offre entre les municipalités. Certes la gestion de certains services de protection sociale à différents niveaux d'administration présente des avantages indéniables, mais le dispositif actuel peut encourager les municipalités à

transférer une partie du fardeau aux comtés, et *vice versa*. Il faut mettre fin à ces incitations. Plus généralement, les redevances au titre des soins de santé devraient mieux refléter les coûts globaux des ressources. Les dépenses publiques pour les soins de longue durée sont particulièrement élevées en Norvège par rapport aux autres pays, et comme le nombre des personnes très âgées tend à croître plus rapidement que l'effectif total des individus ayant atteint l'âge de la retraite, ces coûts pourraient continuer de croître. Pour faciliter le financement, le gouvernement pourrait envisager de faire payer par les bénéficiaires une part plus importante du coût total. L'application de ces mesures est souvent délicate sur le plan politique, car elles contraignent les individus à vendre des actifs tels que leur logement. Mais si le dispositif est conçu avec soin, on doit pouvoir éluder ces problèmes tout en évitant les effets de distorsion sur le volume et la répartition de l'épargne.

Résumé

A l'heure actuelle la Norvège est considérablement avantagée par le niveau élevé du prix du pétrole. Cependant, cette richesse a rendu plus difficile la mise en œuvre d'une politique macroéconomique saine. A plus long terme, étant donné la situation tendue sur le marché du travail, assurer un développement économique stable avec une croissance robuste posera un sérieux problème de maîtrise de l'inflation. Dans ce contexte, il faut féliciter les autorités monétaires de leur prompt réaction face à la montée des pressions inflationnistes, tandis que les autorités budgétaires devraient pour le moins résister à la tentation de stimuler davantage la demande. Il serait approprié de modifier le dosage des politiques monétaire et budgétaire, et notamment de durcir l'action budgétaire, surtout si les risques de dépassement des prévisions se matérialisent. En outre, il faut absolument que les autorités continuent d'épargner la majeure partie des recettes pétrolières. Cela réduira la nécessité d'alourdir la charge fiscale au cours des prochaines décennies lorsque le vieillissement entraînera les dépenses à la hausse et que les recettes pétrolières décroîtront. Dans ce contexte, on doit étudier le recours au Fonds pétrolier pour la mise en place d'un système de retraite par capitalisation. Autre impératif pour le gouvernement : enrayer la hausse rapide des prestations de retraite anticipée, de congé

de maladie et d'invalidité. Une action en ce sens stimulera également l'offre de travail et empêchera l'éviction de la demande de main-d'œuvre du secteur privé due à la forte croissance prévue de l'emploi public. Parallèlement, des mesures destinées à renforcer l'efficacité s'imposent pour éviter ce gonflement des effectifs du secteur public. Le rythme de la réforme structurelle a été lent. En ce qui concerne les marchés de produits et de capitaux, les privatisations récentes représentent un pas dans la bonne direction mais il faut aller plus loin. Le niveau de vie pourrait être encore amélioré par des mesures visant à raffermir les gains de productivité à l'avenir. Les avantages considérables de l'essor rapide des technologies de l'information et des communications ainsi que de la nouvelle économie ne pourront se concrétiser que si les conditions appropriées en matière de politique économique sont mises en place. Pour tirer profit des complémentarités des politiques, il convient que les réformes soient globales et couvrent un large éventail de mesures structurelles. Elles contribueront de la sorte à améliorer le niveau de vie et à maintenir la prospérité dans une société vieillissante.